République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 26 juillet 2024

Date convocation :

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

vingt-six juillet deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Subventions 2024 aux associations (complément)

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a été sollicité par l'Association « Le Coup' de Barre » pour compléter la subvention déjà versée par un montant de 250 Euros destiné aux coupes.

Cette subvention complémentaire reprend celle de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'attribuer une subvention à l'Association « Le Coup' de Barre » pour un montant de 250 Euros
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 27/07/2024
Date de reception de l'AR: 27/07/2024
048-214800195-DE_070_2024-DE
AGEDI